

Chèr-e collègue,

La CAPA **hors classe** des certifiés s'est tenue le mercredi 2 juillet au Rectorat.

Vous trouverez  **votre résultat**  sur la feuille jointe et le barème du dernier promu.

Les commissaires paritaires du SNES ont effectué un lourd travail de vérification et obtenu la correction d'erreurs. Ils ont veillé au respect des règles collectives et du barème, garant de l'équité de traitement et de la transparence.

Cette année, 543 promotions à la hors classe ont été possibles. Le barème du dernier promu est de 127,3 points avec 22 ans d'ancienneté de corps.

Depuis sept ans, grâce à l'action des élus du SNES, le barème obtenu dans l'Académie prend essentiellement en compte l'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon, ce qui permet à la quasi totalité des collègues de pouvoir accéder à la hors classe lors de leur carrière et partir à la retraite avec une pension calculée sur l'indice 783 et non 657.

C'est un acquis d'importance dans un contexte où le Ministère et le Rectorat comptaient utiliser la hors classe pour individualiser les carrières au détriment des intérêts de toute la profession et de ses garanties collectives pour la réserver à quelques-uns choisis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et, ainsi, réaliser des économies. Toutes les promotions à la hors classe avant le 11e échelon ne coûtent rien à l'Etat ; il faut être au 11e depuis 3 ans pour voir son salaire augmenter par rapport à un déroulement de carrière en classe normale.

Le SNES-FSU revendique une réelle revalorisation de nos carrières et de nos métiers à la hauteur de nos qualifications avec l'intégration des indices terminaux de la hors classe dans une carrière en onze échelons.

Le SNES est, plus que jamais déterminé, à mener la bataille avec les collègues pour construire un service public d'Education juste et ambitieux, obtenir la revalorisation de nos carrières et de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail et le respect du sens de nos métiers et de nos missions.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES :

Julien BEAUSSIER ; François BERAL ; Laurent BOIRON ; Pascale BOUTET ; Sophie BRAULT ; Jean-Philippe CARABIN ; Marie CHARDONNET ; Cécile COUTEAUX ; Graziella CUEILLENS ; Cécile DENAIS ; Baptiste EYCHART ; Jean-François GAY ; Jacques JAUDEAU ; Mélanie JAVALOYES ; Bénédicte LEVEQUE ; Gabriel LOUIS ; Christophe LUCAS ; Sophie MACHEDA ; Jean-Baptiste MARGANTIN ; Bruno MER ; Nadège MUZARD ; Isabel SANCHEZ-CARRENO ; Perrine SIMONUTTI ; Antoine TARDY ; Clémence THIELLAND ; Michel-Bernard VIALLE.

**Rappel du barème d'accès à la hors classe :**

Bloc Notation sur 100 :

- Note administrative sur 40
- Note pédagogique sur 60 (note moyenne de l'échelon en cas d'inspection de plus de 5 ans)

La note moyenne de l'échelon est utilisée, UNIQUEMENT pour cette opération, lorsque votre dernière inspection est antérieure au 01/09/08.

Bloc carrière :

- 40 pts pour le 11<sup>ème</sup> + 5 pts par année d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup>
- 5 pts si l'échelon 11 est obtenu au grand choix ou au choix
- 30 pts pour le 10<sup>ème</sup> + 5pts pour le grand choix
- 15 pts pour le 9<sup>ème</sup> / 10 pts pour le 8<sup>ème</sup> / 5 pts pour le 7<sup>ème</sup>
- 5 points pour la biadmissibilité

Affectation en APV :

- 5 pts pour 5 à 10 ans d'ancienneté de poste
  - 10 pts pour plus de 10 ans d'ancienneté de poste au 1/9/2011
- (Il faut être en APV au moment de l'examen de la candidature.)

Avis exceptionnel : 250 points (contingent réservé au Recteur, limité à 5% des promus soit 27 cette année).

En cas d'égalité de barème, les **critères de départage** sont : l'ancienneté de corps puis l'ancienneté dans l'échelon et enfin la date de naissance.

Attention les notes prises en compte sont celles acquises au 31 /8/13 mais l'échelon est celui du 31/8/14.

Défense des personnels  
et du paritarisme,  
revalorisation de nos carrières  
et des salaires,  
promotion du service public :

**renforçons le syndicat,  
notre outil de défense collective.**

**SYNDIQUEZ-VOUS**

**ADHEREZ et  
FAITES ADHERER au SNES**

C'est la voie de l'efficacité  
pour chacun et pour tous.